Sara Picazo Fraignac
13 rue de la grenade
75019 Paris
0764825546
cybersara@gmail.com

Maître Aknine
22 avenue de l'observatoire
75014 Paris

Date : 26 février 2025

Objet : Transmission des pièces manquantes

Maître,

Je me permets de vous adresser ce courrier afin de vous transmettre les pièces manquantes demandées dans le cadre de mon dossier.

Vous trouverez ainsi en pièce jointe les documents suivants :

- Des emails, des lettres de l'ordre des médecins, l'amende de la Ratp et j'en ai très souvent alors que j'aurai dû avoir dès 2005 à mon avis la gratuité des transports car j'aurai moins subi de stress et de conflits avec la Ratp, …

N'hésitez pas à me faire savoir si d'autres éléments sont nécessaires ou si vous avez besoin de précisions supplémentaires.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Sara Picazo Fraignac

PROCES VERBAL D'INFRACTION

N° PV : EB18044 ePV : EB18

Réseau : TRAMWAY Ligne : T3b

Station : ADRIENNE BOLLAND

Coquille/Rame : 361

Commune : PARIS

MME PICAZO SARA
Né(e) le 28/01/1971 à VERSAILLES
Dpt : 78 Pays : FRANCE

Adresse relevée : 30 BD DE MENILMONTANT
75020 PARIS 20 FRANCE
Pièce identité : Carte nationale d'identité
Réf. 120575V00265
Pays délivrance : FRANCE
Délivré le 07/05/2012 par PPP

Infraction : 6021 Tarif réduit non justifié Art. R. 2241-8 du code des transports
Indemnité forfaitaire : 35,00€
Frais dossier : 50,00€
Total (frais de dossier inclus) : 85,00€

Confiscation Titre : NON

Observations du contrevenant :

Date : 25/02/2022 Heure : 17h39

Signature voyageur :

REFUS DE SIGNER

Signature agent 739801:

Je soussigné, agent de contrôle dans l'exercice de mes fonctions, déclare avoir constaté les faits ci-dessus et établi le présent procès-verbal

---

Clé paiement internet : EB18205617394468 44

N° PV : EB18044

MME PICAZO SARA
Montant à payer : 85,00€





Centre d'Action Sociale Ville de Paris 19

Paris, le 10 juin 2024

Référence à communiquer (n° de foyer) : 776520
Votre correspondant : Chef du service Passe Paris Senior/Access'
Tél. : 01 40 40 82 00
Date de décision : 10-06-2024

Suivi de votre demande en ligne :
https://aides-Casvp.paris.fr
Code internet CASVP : fub6T3

Exp: CASVP-S19 17, rue Meynadier - 75019 Paris

MME PICAZO SARA
13 RUE DE LA GRENADE
75019 PARIS

Objet : notification de décision - Pass Paris Access'

Madame,

Vous avez déposé une demande de Pass Paris Access' le 10-06-2024.

Vu le règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative Titre III chapitre 2.1 et les pièces justificatives présentées, j'ai le plaisir de vous informer que cette aide vous est accordée **du 01-07-2024 et jusqu'au au 30-06-2025.**

Vous pourrez aller charger vos droits dans les stations et gares de la RATP et de la SNCF à partir du 15-06-2024.

En cas de changement dans votre situation pendant la période de validité de l'aide (déménagement dans ou hors Paris, entrée en maison de retraite, renonciation pour non utilisation de votre carte Navigo ou toute autre situation...), vous devez immédiatement faire parvenir au Centre d'Action Sociale Ville de Paris de votre arrondissement, par voie postale ou par messagerie informatique, les documents nécessaires à l'actualisation de votre dossier.

Vous trouverez le détail des informations ci-dessous dans la notice au verso de ce courrier :

> Si vous contestez cette décision, vous pouvez former un recours dans un délai de deux mois,

> Remplacement du passe Navigo en cas de perte ou de vol.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Carine COSTE-CHAREYRE
La Directrice du Centre d'Action Sociale Ville de Paris 19



✂ carte à détacher et à présenter dans certains équipements de la Ville de Paris (musées, parcs et jardins, piscines)

CASVP 19 - 17, rue Meynadier - 75019 Paris
Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Tél : 01 40 40 82 00 - Courriel : Casvp-S19@paris.fr

TOURNEZ SVP ->

VOIES DE RECOURS :

En cas de désaccord avec cette décision, et dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de cette décision, vous pouvez former, par courrier :

- un recours gracieux auprès de la Directrice du Centre d'Action Sociale Ville de Paris 19 - 17, rue Meynadier - 75019 Paris - Tél : 01 40 40 82 00 Courriel : Casvp-S19@paris.fr

- un recours hiérarchique auprès de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, 5 boulevard Diderot 75589 Paris cedex 12,

- un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Paris, 7, Rue de Jouy, 75004 Paris.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois (ce qui correspond à un rejet implicite), vous pouvez former un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Paris dans un nouveau délai de deux mois, à compter de la date du rejet implicite.

En cas de refus suite à un recours, une absence de réponse ou un litige non résolu, vous pouvez saisir le Médiateur de la Ville de Paris ou l'un de ses représentants dans les permanences présentes sur l'ensemble du territoire parisien, par courrier à l'adresse suivante : Médiateur de la Ville de Paris 1 place Baudoyer 75004 Paris, ou à l'aide du formulaire en ligne disponible sur Paris.fr.

A noter:
En cas de perte ou de vol de votre carte Navigo, adressez-vous, pour son remplacement moyennant une participation financière forfaitaire demandée par les transporteurs, aux agences commerciales RATP/SNCF ou aux comptoirs club de la RATP.

Retrouvez les conditions générales d'utilisation de votre aide au transport sur: Paris.fr ou en CASVP d'arrondissement.



Cette carte vous offre la possibilité d'accéder à des conditions préférentielles à certains équipements ou activités proposés par la Ville de Paris :

MUSÉES, PISCINES ET PARCS ET JARDINS.
N'hésitez pas à la présenter pour en bénéficier.

Pour plus d'infos, vous pouvez joindre le 3975 ou consulter paris.fr



Conseil Départemental
de la Ville de Paris
de l'Ordre des Médecins

Madame Sara PICAZO FRAIGNAC

13, rue de la grenade

75019 PARIS

Références à rappeler pour toutes correspondances :
JJA/NR/11.23.1518
N° 30845

Paris, le 29 novembre 2023

Madame,

Nous faisons suite à votre courriel du 27 novembre dernier.

Nous demandons au Docteur Antoine HARLÉ de bien vouloir vous transmettre votre dossier médical.

Nous vous remercions de nous tenir informés de la bonne réception de celui-ci et sans nouvelles de votre part d'ici un mois, nous considérerons cette affaire classée.

Souhaitant que vous obteniez satisfaction dans les meilleurs délais, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Docteur Jean-Jacques AVRANE
Président

105, boulevard Pereire - 75017 PARIS - Téléphone : 01 44 43 47 00
www.cdom75.fr - cd.75@ordre.medecin.fr



Sara Picazo <cybersara@gmail.com>

ma reflexion sur echanges emails docteur Harlé

Sara Picazo <cybersara@gmail.com> 5 janvier 2025 à 06:12
À : Aknine Delhia <aknine.delhia@orange.fr>

Bonjour maître Aknine,

Je me demande comment se fait il que monsieur Harlé ne prends pas en compte qu'il n'a pas vu mon handicap en me l'écrivant dans ses emails entre le 13 et 19 Novembre 2023 quand en octobre 2023, dans un avis publié sur son google business, je l'ai indiqué (voir la photo) qu'il a certainement lu pour que google me l'enlève, refuse de le publier. Je dis clairement dans cet avis qu'il n'a pas identifié mon handicap sans nommer quel handicap.

Voici ce que je dis et que google a refusé de mettre mon avis dans son google business. j'avais mis juste une croix:

Mauvais psychiatre. A fuir
Il m'a fait perdre plus de vingt ans de ma vie et à cause de lui j'ai subi quatre hospitalisations psychiatriques. Je rentre chez lui pour un problème amoureux et j'en sors avec 4 hospitalisations. Il m'a fait perdre mon temps et n'a jamais su ce que j'avais réellement, ne sait jamais remis en cause sur mon sujet. C'est un hypocrite et un prescripteur. Il n'a aucune empathie. Pour une multitude de situations avec moi, il a été dégueulasse ; Quand je lui ai demandé de l'aide pour mes différents couples, il n'a pas cessé de m'accuser que j'étais fautive alors qu'en réalité j'ai un handicap qu'il n'a absolument pas détecté ni pris en charge. Quand je lui demandais de l'aide pour mes états d'angoisse, il a clairement accentué mes états d'angoisse au lieu de m'aider sur ce terrain. Et clairement, non seulement il a failli me faire croire que j'étais folle à cause des doses qu'il me foutait en neuroleptiques importantes mais tous les gens autour de moi à cause de lui le pensais. Imaginez vous comment les autres à cause de lui m'ont traité. Je crois vous n'avez pas idée. Mais si réfléchissez bien pourquoi ce gêné quand un psychiatre vous traite de folle et bien nous la famille et les conjoints allons y aussi de plus belle. Il a clairement écrasé toute ma personnalité et n'a rien vu de mes capacités. J'ai un handicap et ce psychiatre m'a traité comme une merde sans scrupule comme ci je n'avais pas d'handicap. Presque dans toutes nos séances que je regrette amèrement, car j'aurai du l'abandonner des notre première séance, il me traitais mal. c'était moi l'handicapé qui devait faire des efforts pour être bien avec les autres. Je devais écraser la bulle et j'étais presque tout le temps fautive. En bref, ce monsieur c'est un peu comme si il disait à un aveugle mais écarquiller mieux les yeux vous allez mieux voir. Il n'a même pas détecté mon handicap mais pour me faire croire que je suis folle il a été le champion et quand je suis rentré en HP imaginez vous sa gentillesse à mon égard qu'est ce qu'il a transmis aux autres psychiatres des hôpitaux de Paris. et bien je pouvais là aussi être bien reçu avec eux grâce à ces mots sympathiques un "elle est interprétative, rigide et vécu sensitive et quatre ans de jalousie paranoiaque". Grace à lui, en totalité, j'ai eu au moins 7 mois d'enfermement et de maltraitance psychiatrique. J'avais oublié il ne tient compte de rien de ce que vous lui dites. Quand presque quotidiennement, je lui disait que je subissais des violences conjugales. Après l'arrêt avec cet ex, il a eu le culot de me dire que je ne lui ai jamais dit que ce mec me tapait dessus. Pour le viol que j'ai subi, je lui demande s'il va m'aider si je mets le violeur en procès, évidemment sa gentil réponse il me dit NON. Et pour les anxiolytiques que mon ex a commencé a me donner le fameux Xanax sans ordonnance, cet merde de psychiatre, je le lui dit que je ne vais pas bien avec et bien il me dit ce médicament est fait pour vos angoisses. Y a juste un petit problème encore une fois qu'il n'a pas vu j'ai des effets paradoxales avec. Bref, à part avoir encaisser des sommes graces à la sécurité sociale gracieusement, ce psychiatre n'a qu'un intérêt financier que j'ai compris trop tard mais il se fout pas mal de votre bien-être. Moi il a détruit plus de vingt ans de ma vie, toute une partie de ma jeunesse. Donc je crois vous avez compris passez votre chemin, c'est un très mauvais psychiatre car en plus ce monsieur vous dira jamais quelle études il a fait et s'il utilise la méthode freudienne ou lacanienne ou tout à fait autre chose. Chut ! c'est sa méthode thérapeutique. ne rien dire au patient ! quelle bonne blague !
Visité en octobre 2023

Voilà Google m'a effacé cet email et je me demande si c'est que monsieur Harlé l'a demandé à Google car j'ai eu un refus catégorique de google en disant que je ne respectait pas les règles des avis sur google.
Si vous avez besoin de lire le refus de google pour cet avis je peux toujours le chercher dans mes archives d'emails.

Je vous souhaite une bonne journée
Cordialement
Sara Picazo Fraignac

PS si vous avez besoin aussi que je fasse en photocopie ce que je viens de vous dire et l'archive du refus de google, pour le mettre dans mon dossier, pouvez vous me l'indiquer. Merci d'avance.


avis-sara-picazo-sur-harlé.pdf
1565K



Sara Picazo <cybersara@gmail.com>

DES PIECES MANQUANTES entre 1996 à 2001

Sara Picazo <cybersara@gmail.com> 26 décembre 2024 à 12:16
À : Aknine Delhia <aknine.delhia@orange.fr>

Bonjour maître Aknine,

Je reviens vers vous car je viens de téléphoner à l'ordre des médecins au sujet de ce que vous pouvez lire ci dessous (pièces jointes et email) et je me questionne car Monsieur Harlé vous demande de lui téléphoner et je constate qu'il a déjà menti à l'ordre des médecins (je ne sais pas vraiment ce qu'ils se sont dit mais la situation n'a pas bien évolué. Quand en août 2024, il leur a dit tout m'avoir donné. En lisant son compte rendu, je me suis aperçu qu'il manquait 2016 à 2021. il me les a rendu en Décembre 2024). Au téléphone aujourd'hui avec madame Cacoub-Aubadia, la secrétaire générale de l'ordre des médecins départementale, je l'entends me dire quand je lui dis que de 1996 à 2001 je n'ai pas mon compte médical complet que le docteur Harlé n'a pas à donner des écrits qui sont **ses notes personnelles** et justement toutes cette partie entre 1996 à 2001 ne peuvent être que des notes personnelles puisque de 1996 jusqu'à ma première hospitalisation en 2005, j'ai eu une psychanalyse du moins je le pensais. J'étais sur le divan. Je n'ai pas eu de prescription médicamenteuse.
Et quand j'avais demandé à Harlé dès le départ ces 200 pages d'écrits sur moi il ne voulait pas me les donner (d'où mon intervention auprès de l'ordre des médecins), monsieur Harlé m'avait dit alors la même chose ce sont ces notes personnelles qu'il n'a aucune raison de me transmettre bien avant de recevoir une partie du dossier sous la contrainte de l'ordre des médecins.
Par conséquent, je ne sais plus si c'est une très bonne idée pour que vous téléphoniez à monsieur Harlé sans même que j'entende ce qu'il vous dit car ne peut il mentir ? Et ne va t il pas dire qu'entre 1996 à 2001 ce ne sont que des notes personnelles et il n 'a pas à les transmettre comme le dit si bien l'ordre des médecins. Donc il a bien 100 pages de cette période mais comme ce sont des notes personnelles pourquoi les donnerait-il ? Puisqu'il n'en a pas d'obligations.
je m'interroge.

Deuxièmement, toujours en parlant à la secrétaire de l'ordre des médecins, je lui ai posé la question sur comment porter plainte à l'ordre des médecins contre le docteur Harlé. Elle m'a expliqué que cela se passe par une **plainte ordinale**. Qu'en pensez vous ?

je vous souhaite une bonne journée et de bonnes fêtes de fin d'année
Cordialement
Sara Picazo Fraignac

---------- Forwarded message ---------
De : **Sara Picazo** <cybersara@gmail.com>
Date: mar. 3 déc. 2024 à 07:51
Subject: DES PIECES MANQUANTES entre 1996 à 2001
To: <cd.75@ordre.medecin.fr>
[Texte des messages précédents masqué]

2 pièces jointes



Courrier Mme Picazo01.jpg
1918K

1148_001 (2).pdf
41K



Sara Picazo <cybersara@gmail.com>

Accusé de réception de votre saisine du Défenseur des droits

noreply@defenseurdesdroits.fr <noreply@defenseurdesdroits.fr> 14 décembre 2023 à 11:22
Répondre à : noreply@defenseurdesdroits.fr
À : cybersara@gmail.com

Défenseur des Droits - République Française

Enregistrement d'une réclamation auprès du Défenseur des droits

Bonjour,

Votre demande a été enregistrée, en date du 14/12/2023, sous les références :

- **Numéro de dossier :** 23-W-032335
- **Numéro de suivi :** 64563B89487E

Elle sera traitée dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Réclamant :

Date :	14/12/2023		
Civilité :	MADAME		
Nom :	PICAZO FRAIGNAC	Prénom :	Sara
Adresse :	13 Rue de la Grenade		
Code postal :	75019	Ville :	Paris
Téléphone :			
Adresse de courriel :	cybersara@gmail.com		

Votre dossier :

Référence dossier : 23-W-032335

Numéro de suivi : 64563B89487E

Recit de votre réclamation :

La police aujourd'hui m'a mal traité encore pour la centième fois. J?ai été au commissariat de Pantin et pour déposer une main courante pour abandon familial, j'ai passé de 11H30 à 18H30. Ils m?ont encore maltraité. Alors que j'ai une carte cmi d'invalidité, ils m'ont clairement fait attendre 3 heures (je n'étais pas prioritaire pour la femme de l?accueil) et ils ne m'ont même pas reçu dans un local en toute intimité pour faire la main courante. Ils ont commencé à faire ma déclaration à l'accueil au regard de tous les autres. Heureusement que j'avais passé mes heures à rédiger la déclaration Monsieur Dubuc Yohann n'a pas voulu faire ma déclaration avec toutes mes phrases dans le dossier registre N° DU/2023/0576867 car il m'a dit qu'il n'avait pas de place alors qu'il avait dans son logiciel plus de 10000 caractères qui lui restaient. Il se sont clairement moqué de moi. Il n'a pas voulu non plus que je transmets mes écrits par email que j'avais écrit dans un logiciel d'agenda pendant toute l'attente des trois heures. Il m'a dit qu'il n'avait pas d'email. Après je n'étais pas d'accord, je voulais ajouter des choses en plus de ses trois lignes ridicules qu'il m'a faite qui ne correspondait pas à ce que je voulais dire dans la main courante. Après sans me dire ce qu?il écrivait car il venait de me dire qu?une autre personne prendrait le relais. Je vois qu?il continu à écrire des choses sous mon insu. Je lui dis mais vous êtes en train d?écrire quoi. Il me dit ne rien écrire alors que dans la déclaration il écrit cela sans mon consentement et sans me le dire qu?il valide la déclaration et ne me donne même pas une copie de cette dernière. ce qu?il écrit à la fin de ma déclaration Fin de la MCI sur désaccord avec la déclarante après lecture. Cet dernière veut remplir les 19392 caractères restants en détails. Madame était déjà énervée par l?attente. Elle refuse de communiquer l?identité de son mari avant validation de cette MCI. Il m'a dit qu'un autre allait prendre l'affaire en main. Mais, il n'en a été rien du tout. Ils ont continué à me laisser poireautés encore deux heures de plus. J'étais épuisée et angoissée de l'attente à cause de mon handicap (tsa et hypersensibilité auditive) car il voulait me voir partir sans ma déclaration. J?attendais qu?il me fasse ma déclaration alors que pour eux, il l?avait déjà validé sans me le dire et sans m?en informé et me donner une copie de preuve. Et une autre femme de la police, je lui dis que je suis venu pour ma déclaration que j'attends depuis des heures. Elle veut me donner un papier pour que je fasse la déclaration en ligne. Je refuse. Je veux la

faire sur place. Elle m'a dit que j'allais la faire et il n'en était rien. L'homme qui était responsable des déclarations n'a pas voulu me faire non plus une autre déclaration plus conforme à la première. Il m?a conseillé de partir car il avait trop de plaintes à faire et qu?il ne ferait rien pour moi. Après encore une heure d'attente, je parle à un responsable, monsieur Dubault Nicolas, le brigadier chef, je lui explique la situation. Je n?ai ni eu la copie de ce qu?avais fait avec monsieur Dubuc yohann ni on me fait ma main courante comme monsieur Dubuc en avait convenu. Il me hurle dessus qu'il va s'occuper de mon problème mais après celui de la femme d'accueil. Il me donne un email dspapdtsp93-csp-pantin-said@interieur.gouv.fr pour que je lui envois mon texte qu'il me dit faire un copier coller. Encore une fois tout se fait dans le halle de l?entrée du commissariat. Personne ne m?a reçu dans une pièce dédiée aux mains courantes en toute intimité. Tout s?est joué à la vue de tout le monde, du public. Il me rend mon récipissé de déclaration de main courante numéro DU/2023/0577419 pour abandon du domicile conjugal qu?il a fait tout seul. A la fin, je lui demande si c'est normal qu'on ne signe pas la déclaration qu?il a faite. Seule lui l'a signé. Après, il me force à quitter le commissariat en me disant que cela fait 10 heures que je suis là aussi longtemps que la femme d?accueil. Je lui ai dit que j'avais besoin de décompresser. Il n'a pas voulu que je reste plus longtemps dans le commissariat. Il m'a menacé si dans les cinq minutes je ne sors pas il appelle les pompiers pour m'emmener à l'hôpital psychiatrique et je lui ai dit mais qu'est-ce que j'ai fait pour être emmené en HP. A part que je voulais souffler un peu face aux évènements que j'avais subi et de cette attente interminable. Et ils n?ont eu clairement aucune pitié pour mon handicap. Donc je pars avec les deux preuves de ma déclaration de main courante et le récépissé mais surtout car il me menace d?appeler les pompiers pour m?enfermer et je sais très bien ce qui se passe dans ce genre de situation. Sincèrement, la police me traite depuis trop longtemps mal. Je pense que ce n'est pas un hasard s'il me parle d'HP. Je pense qu'ils ont un dossier sur moi qui l?indique pour une plainte que j'ai faite en 2006 et ou j'ai été emmené par la police en HP alors que je dénonçais mon conjoint pour violence conjugale. Et là même si j?étais délirante à cause des anxiolytiques qui me font des effets paradoxaux, c?est moi qu?ils ont enfermé car il ne m?avait donné que seul choix soit je rentre chez la personne qui m?a tabassé soit je rentre à l?hôpital. Alors comme une imbécile j?ai choisi la pire solution de ma vie l?hôpital et de HL on m?a basculé en HDTPI. Le lendemain, le médecin qui

n?a pas vu mes coups et blessures, les bleus eux sont apparu le lendemain sur mes jambes en HP. Personne n?a prévenu à l?époque la police que j?avais raison d?avoir dénoncé mon conjoint monsieur Ludovic Lièvre. Même j?ai reçu un courrier de la police bien plus tard disant que je devais retirer la plainte et je n?en ai rien fait. Bref au lieu qu?ils ont enfermé mon conjoint pour m?avoir frappée cette fameuse nuit, c?est moi qu?ils ont enfermé. Quoi que je demande à la police depuis des années, je suis toujours très mal reçu et ils n?ont aucune considération pour mon handicap. J?ai été mal reçu à un commissariat pas loin du métro place Clichy pour la plainte pour violences conjugales comme je vous l?ai dit, à Paris 19 pour d?autres raisons et maintenant l?histoire que je vous ai raconté au commissariat juste à côté de Hoche celui de pantin, au 14 rue Eugène et Marie Louise cornet à Pantin. A chaque fois, quand ce genre de chose se passe et je demande de l?aide à des policiers, à chaque fois, je suis presque toujours sans témoin avec moi et eux ils ont un paquet de témoins. Mais je ne sais pas ce qui est écrit sur le dossier qu?il sorte sur moi. Mais à chaque fois, que je vais à un commissariat je suis très mal traité et reçu. Et c?est pour cette raison qu?actuellement je préfère passer par le procureur de la République pour déposer une plainte pour viol avec à l?appui d?un avocat (le viol date de 2008) plutôt qu?au commissariat car même en 2008, en téléphonant au 17 à la police après avoir été violée, le policier s?est permis de me dire si j?avais vraiment été violé alors qu?en téléphonant à SOS viol il m?avait confirmé que c?était bien un viol ce que j?avais subi. Je ne sais pas ce qui est écrit sur mon dossier dans les commissariats de police
Généré le 14/12/2023 10:04:13 (UTC) Récapitulatif de votre demande Page 3/6
mais je n?ai pas le sentiment qu?ils me défendent peut-être à cause de ce qui est écrit dans mon dossier qu?ils ont sur moi et ils ne m?aident pas quand je suis à chaque fois en difficulté. J?ai le sentiment qu?ils me traitent pire qu?un voyou ou la preuve pour folle puisqu?on me propose l?HP si je ne sors pas du commissariat (pour me faire peur). Je vous écrits car je suis handicapé et j?estime que dans certains commissariats comme celui de pantin, je ne suis pas respectée et je suis humiliée devant tout le monde, le public comme les équipiers du commissariat. Je ne sais pas s?il existe un dossier négatif dès que je vais à un commissariat mais j?ai bien peur que oui. Alors si je vous écrit c?est que je souhaiterai que ces humiliations et ces maltraitances cessent dès que je vais à la police quand je demande une aide. Si je suis déjà angoissée par mes problèmes personnels et que je viens faire une main courante ce n?est pas pour que les policiers m?angoissent aussi pour faire une main courante.

Règlement général sur la protection des données

Les informations recueillies par le formulaire en ligne et les courriers font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les dossiers de réclamations et à élaborer des statistiques sur l'activité du Défenseur des droits. Ce traitement a été autorisé par la délibération n°2013-396 de la CNIL en date du 12 décembre 2013.

Les destinataires des données enregistrées sont les seuls agents et délégués du Défenseur des droits, lesquels sont astreints au **secret professionnel** pour les faits, actes ou renseignements dont ils ont connaissance en raison de leurs fonctions en application de l' article 38 de la loi organique n°2011-333 du 29 mars 2011.

Les données recueillies sont conservées durant 5 ans à compter de la date de clôture du dossier.

Conformément au Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'**accès, de rectification, de portabilité et d'effacement** des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier électronique à l'adresse protection-donnees@defenseurdesdroits.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Le Défenseur des droits,
3, place de Fontenoy
75 007 Paris



Sara Picazo <cybersara@gmail.com>

Accusé de réception de votre saisine du Défenseur des droits

noreply@defenseurdesdroits.fr <noreply@defenseurdesdroits.fr>
Répondre à : noreply@defenseurdesdroits.fr
À : cybersara@gmail.com

16 février 2024 à 08:03

Défenseur des Droits - République Française

Enregistrement d'une réclamation auprès du Défenseur des droits

Bonjour,

Votre demande a été enregistrée, en date du 16/02/2024, sous les références :

- **Numéro de dossier :** 24-W-003819
- **Numéro de suivi :** B4DE539DE06F

Elle sera traitée dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Réclamant :

Date :	16/02/2024		
Civilité :	MADAME		
Nom :	PICAZO FRAIGNAC	Prénom :	Sara
Adresse :	13 Rue de la Grenade		
Code postal :	75019	Ville :	PARIS 19
Téléphone :			

Adresse de courriel : cybersara@gmail.com

Votre dossier :

Référence dossier : 24-W-003819

Numéro de suivi : B4DE539DE06F

Recit de votre réclamation :

Bonjour,
Je reviens vers vous pour rajouter une information importante car je vous avais déjà dit que j'avais été maltraité par la police de Pantin et vous demandais s'il y avait un dossier sur moi dans les commissariats qui risquent de me faire préjudice à chaque fois que je fais une demande chez n'importe quel commissariat. En fouillant dans mes vieux papiers et manuscrits, je constate que je n'ai pas donné la conclusion faite par le docteur Logak Michel lors de ma plainte déposée en février 2006 pour violence conjugale dans un commissariat proche de la place de Clichy. Et pour cause, lisez ce que je dis en dessous à handicap agir dans deux emails. Aussi, ma réflexion, pourquoi quand je ne donne pas à la police ce compte rendu du docteur, pourquoi ce commissariat me propose soit de rentrer chez mon conjoint qui m'a violenté soit l'hôpital psychiatrique alors que je ne leur donne pas le compte rendu de ce médecin puisque je suis en possession de l'original. Avait il le droit alors que seul ce document officiel indiquait que j'avais un traumatisme de la main gauche, du con dans un contexte psychique pathologique et tout ce que ce médecin a dit qui j'imagine quand un policier des forces de l'ordre comment pourrait il comprendre alors que l'écriture est incompréhensible pour celui qui ne sait pas décrypter des manuscrits car je ne sais même pas ce qu'il dit au début patate chatière ???? Est ce qu'une femme sans ce papier avait le droit et je pense que c'était dans le commissariat avait le droit de me proposer de rentrer à l'hôpital psychiatrique ? Et ce monsieur Logak Michel a t il le droit d'écrire ainsi et de dire le CON pour parler de mon sexe avec une écriture incompréhensible ? est ce digne d'un docteur qui n'a fait que me demander où j'avais mal et comment sans me poser aucune question à part où j'avais mal peut il en faire la conclusion que j'ai un problème psychique pathologique? Est il psychiatre ou plutôt neurologue pour en arriver à cette conclusion sans vraiment me parler lors de la visite ? Pourquoi dans ce commissariat en 2006 m'a t on proposer d'aller à l'hôpital psychiatrique ou chez mon conjoint qui me tapait et pas me mettre en sécurité le temps que je réfléchisse à ce qui m'arrivait ?
Après que je passe un enfer à l'hôpital, je reçois un courrier d'un commissariat à saint Ouen me demandant d'annuler la plainte. J'y vais et devant la policière j'ai un sursaut car je vois bien que ma plainte est valable car mon conjoint me traite toujours mal. je lui dis devant cette policière que je refuse de retirer ma plainte et elle me traite de folle. Alors voilà pourquoi je vous demande aussi ce que je dois faire dans cette situation car à chaque fois que je vais chez un commissariat cela se passe mal pour moi. Qu'ont ils dans mon dossier chez eux pour me maltraiter pratiquement constamment ?

Monsieur le défenseur des droits, vous pouvez lire ce que je dis en bas à agir handicap pour mieux comprendre ma situation :

Bonjour,

Je constate lors d'une plainte déposée dans un commissariat pour violence par mon ex conjoint monsieur Ludovic Lièvre, je fus emmené comme vous voyez à l'hôtel Dieu pour qu'un médecin légiste voit si j'ai reçu des coups physiquement. Vous pouvez constater dans la lecture que ce médecin ne s'est pas écrire correctement et il parle de mon sexe en disant CON. Ce n'est pas normal qu'un médecin écrit aussi mal et de façon aussi bizarre quand nous sommes dans un endroit pour vérifier si j'ai des coups sur le corps et que c'est un médecin légiste. On dirait ni qu'il s'est écrire comme un médecin ni il dit des choses sur le papier qui soit très respectueuse en parlant de mon sexe.
Pourquoi je vous parle de cette visite, je viens juste de la voir dans mes papiers en fouillant ma vie passée. Et à cette époque, au lieu de me proposer au commissariat et de m'acceuillir dans un centre pour femmes qui a subi des violences conjugales pour me protéger et être dans un lieu sûre, une femme médecin m'avait proposer soit d'aller à l'hôpital psychiatrique soit d'aller à nouveau chez mon conjoint de l'époque monsieur Ludovic Lièvre.
J'ai choisi de façon inconsidéré la situation, celle qui n'a pas été du tout à mon avantage, j'ai choisi d'aller à l'hôpital psychiatrique et encore actuellement je me demande pourquoi ils ne m'ont pas proposé un lieu plus

sûr.
Après cette visite médicale, je me suis retrouvé à l'hôpital le lendemain avec des bleus sur toutes les jambes. Dans ce deuxième hôpital (ils m'ont emmené en ambulance la première nuit dans un hôpital où un infirmier m'a donné un médicament , je me suis endormi et le lendemain, je me suis retrouvée dans un second hôpital, maison blanche Avron, c'est pour cette raison que je pensais au départ que c'était l'infirmier qui m'avait fait des bleus la nuit et pas mon ex conjoint. Et j'avoue je ne sais pas encore actuellement si c'est mon conjoint ou l'infirmier tellement la situation est très complexe.), j'étais au départ en hospitalisation libre. Ils me l'ont changée en hospitalisation forcée sans mon consentement dans l'hôpital. Mon frère, ma mère et les infirmières savaient que j'avais des bleus sur le corps. Personne n'a prévenu la police que j'avais réellement subi des coups et que j'avais eu raison de porter plainte. C'est pour cette raison aussi que je me suis demandé si c'était vraiment mon conjoint qui avait fait ces coups ou plutôt l'infirmier. j'ai fini par me dire que c'était mon conjoint mais sans être sûr totalement alors j'ai demandé à mon frère pourquoi il n'a pas prévenu la police. Il m'a dit que la police n'aurait rien fait s'il en aurait parlé. j'étais furieuse de cette attitude et cela ne m'étonne pas de mon frère ni de ma mère de leur inaction pendant que j'étais enfermé à l'hôpital car je suis en conflit depuis fort longtemps avec eux.

Pourquoi je vous écris tout cela, c'est parce que je ne comprends pas qu'en lisant ce qu'à écrit le médecin légiste lors d'une visite médical suite pour violence conjugale comment peut il être écrit pour parler de mon sexe le mot CON et si vous lisez attentivement est ce que vous trouver sincèrement qu'un médecin légiste peut dire cela et écrire de façon aussi incompréhensible sa conclusion. On dirait que c'est une personne qui ne sait vraiment pas écrire le français.

Après je viens vers vous car je trouve qu'à cette époque, j'ai subi de la maltraitance de la police, de ce médecin légiste, de l'hôpital psychiatrique et même de ma famille que je trouve aussi étrange de ne pas aider sa fille ou sa soeur dans une telle situation critique.

je voudrais savoir face à tout ce que j'ai subi en 2006, comme je viens de vous le cité, pouvez vous me dire ce que je dois faire. Moi, une personne qui a l'époque ne savait pas qui avait un handicap un TSA, le syndrome d'asperger et qui le sait que depuis trois ans et qui est depuis le mois de juillet sa carte cmi invalidité ?

Merci pour votre réponse
Je vous souhaite une bonne journée
Cordialement
Sara Picazo Fraignac

Bonjour
Auparavant, je vous ai envoyé des comptes rendus d'un docteur qui s'appelle Logak Michel qui m'a fait passer une visite médicale après une plainte déposée en 2006 dans un commissariat de police le 13/02/2006 en tant que médecin légiste pour vérifier si j'ai des coups et des blessures. Comme je vous disais auparavant, ce monsieur a dit CON pour parler de mon sexe et j'apprends cela sur lui qu'il est neurologue et cela au parisien https://www.leparisien.fr/oise-60/la-maladresse-du-chirurgien-jugee-au-tribunal-17-01-2006-2006659262.php
Je vous transmets à nouveau le compte rendu de cette visite.
Je vous avoue que je devais donner ce courrier à la police mais avec une écriture aussi catastrophique, je ne vois pas ce qu'aurait pu comprendre la police.
Pourriez vous dans ce genre de situation me dire quoi faire ?
Merci d'avance
cordialement
Sara Picazo Fraignac

Je vous souhaite une bonne journée
Cordialement
Sara Picazo Fraignac

Règlement général sur la protection des données

Les informations recueillies par le formulaire en ligne et les courriers font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les dossiers de réclamations et à élaborer des statistiques sur l'activité du Défenseur des droits. Ce traitement a été autorisé par la délibération n°2013-396 de la CNIL en date du 12 décembre 2013.

Les destinataires des données enregistrées sont les seuls agents et délégués du Défenseur des droits, lesquels sont astreints au **secret professionnel** pour les faits, actes ou renseignements dont ils ont connaissance en raison de leurs fonctions en application de l' article 38 de la loi organique n°2011-333 du 29 mars 2011.

Les données recueillies sont conservées durant 5 ans à compter de la date de clôture du dossier.

Conformément au Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'**accès, de rectification, de portabilité et d'effacement** des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier électronique à l'adresse protection-donnees@defenseurdesdroits.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Le Défenseur des droits,
3, place de Fontenoy
75 007 Paris